



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 novembre 2001  
Français  
Original: espagnol

---

## Cinquante-sixième session

Point 17 d) de l'ordre du jour

### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

#### **Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination de membres du Comité des placements ».
2. À sa 22e séance, le 2 novembre 2001, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/56/104) concernant les sièges qui deviendraient vacants au Comité des placements du fait de l'expiration du mandat de trois de ses membres, le 31 décembre 2001.
3. La Cinquième Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/56/8) dans laquelle celui-ci, en application de l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et après avoir consulté le Comité mixte de la Caisse et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, demandait à l'Assemblée générale de bien vouloir confirmer le renouvellement du mandat de MM. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana), Yves Oltramare (Suisse) et Jürgen Reimnitz (Allemagne) comme membres du Comité des placements, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2002.
4. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de MM. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana), Yves Oltramare (Suisse) et Jürgen Reimnitz (Allemagne) comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2002 (voir par. 5).



### **Recommandation de la Cinquième Commission**

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination des personnes suivantes comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2002 :

- M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana)
  - M. Yves Oltramare (Suisse)
  - M. Jürgen Reimnitz (Allemagne).
-